

Les subsides

L'*International Trade Commission* a recommandé que le président intervienne—je demande au ministre de confirmer mes renseignements—et impose un droit d'environ 35 p. 100 sur nos bardeaux de thuya géant. Le ministre peut-il confirmer s'il s'agit bien là d'une proposition ou initiative de l'ITC? Si oui, pourquoi une telle proposition est-elle mise de l'avant puisqu'il n'y a aucune subvention?

M. Merrithew: Monsieur le Président, le député sait que les représentants de l'industrie du bardeau aux États-Unis ont entamé des poursuites contre le Canada. Encore une fois, on croit que nos producteurs bénéficient d'une forme ou d'une autre de subvention qui nuirait aux producteurs américains et leur ferait perdre de l'argent. Il est également intéressant de noter que le vote sur la décision préliminaire a été très serré. Je crois que c'était trois contre trois, quatre contre trois ou l'inverse. Cependant il est significatif qu'ils aient recommandé à l'administration un droit compensateur de 35 p. 100 non pas sur tous les types de bardeau, mais seulement sur ceux de thuya géant. Nous avons protesté énergiquement. Nous avons de bonnes raisons de douter que l'industrie américaine puisse satisfaire toute la demande. Nous nous sommes opposés à l'imposition de ce droit depuis le début et nous continuerons de le faire.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le gouvernement s'est lancé dans un certain nombre d'initiatives visant à assurer au Canada un accès élargi aux marchés mondiaux en général et au marché américain en particulier. Je veux profiter aujourd'hui de l'occasion pour évoquer les nombreuses considérations importantes qui nous ont amenés à conclure que ces initiatives étaient essentielles pour promouvoir le bien-être de l'économie canadienne et réaliser ses perspectives d'avenir pour la poursuite d'une saine croissance de la production, des emplois et des revenus des Canadiens.

À mon avis, le très large consensus établi d'un bout à l'autre du pays à l'appui de nos efforts pour conclure un accord commercial global avec les États-Unis témoigne d'une inquiétude croissante que l'économie canadienne ne devienne de plus en plus vulnérable à la suite d'un certain nombre d'événements défavorables qui sont venus s'ajouter les uns aux autres depuis plusieurs années.

Pris ensemble, ces événements présentent une grave menace à la poursuite d'une saine croissance de la production, des emplois et des revenus réels au Canada. Comme le disait le C.D. Howe Institute dans une déclaration récente: «Le *statu quo* ne peut être l'objectif de la politique économique si l'on veut que le niveau de vie des Canadiens continue d'augmenter à l'avenir».

Le Canada a longtemps été à l'avant-garde des pays qui ont appuyé la libéralisation progressive du commerce international dans le cadre du GATT, et il continue de l'être. On se rend cependant compte de plus en plus que le progrès sur le front international sera vraisemblablement très lent et portera uniquement sur un nombre limité de problèmes urgents que le Canada a avec les États-Unis. Le marché américain absorbe présentement plus de 75 p. 100 de toutes nos exportations de biens et est essentiel à la santé de l'économie canadienne.

Il devient toujours plus évident que la poursuite de politiques et de pratiques qui ont bien servi le Canada par le passé est de

plus en plus difficile. Une des caractéristiques les plus implacables de la vie économique canadienne est la nécessité de s'adapter à des changements rapides. L'Institut C.D. Howe déclarait récemment dans *Policy Review and Outlook, 1986*:

Les gouvernements peuvent essayer de retarder l'inévitable en préservant le *statu quo*, mais cela ne fera qu'augmenter l'ampleur des ajustements lorsqu'ils viendront, car ils sont inévitables.

L'une des principales forces de changement apparues au cours des dernières années est l'augmentation massive des mesures protectionnistes en matière commerciale. C'est un phénomène mondial, mais qui touche particulièrement les États-Unis, le principal acheteur de nos exportations.

Au sud de la frontière ces mesures protectionnistes ont pris deux formes. Tout d'abord, les sociétés et le gouvernement des États-Unis ont de plus en plus recours à des mesures de protection comme les droits compensateurs, les droits anti-dumping et ce que l'on appelle les garanties, afin de réduire l'entrée de produits importés du Canada et d'ailleurs. Ce qui est aussi inquiétant sinon plus, ce sont les plus de 300 projets de loi qui ont été soumis au Congrès et qui visent à mettre en place de nouvelles mesures protectionnistes, et dont un grand nombre aurait de graves conséquences pour les importations canadiennes et l'emploi au Canada. Les mesures protectionnistes actuelles et envisagées ne menacent pas seulement nos exportations et nos emplois actuels. Elles servent aussi à obliger certaines entreprises canadiennes à investir au sud de la frontière pour éviter de tomber sous le coup de telles mesures, comme l'entreprise Bombardier s'est sentie obligée de le faire pour s'assurer une commande de voitures de métro de un milliard de dollars aux États-Unis. De tels événements nous privent d'investissements qui auraient été réalisés au Canada et des emplois qui auraient été ainsi créés.

• (1630)

Ce qui est plus grave, monsieur le Président, que la menace protectionniste actuelle et future pour notre commerce avec les États-Unis, ce sont les répercussions de plus en plus néfastes d'un certain nombre d'autres événements qui se sont combinés pour aggraver considérablement les problèmes que nous avons en tant que seule nation industrielle du monde, à l'exception de l'Australie, à ne pas avoir le libre accès à un marché de 100 millions de personnes ou plus.

Il s'agit notamment du recul continu de l'importance relative des exportations de ressources canadiennes en raison à la fois de l'évolution technologique qui a entraîné le remplacement de certains de ces produits par d'autres matériaux, le cuivre par les fibres optiques par exemple, et de la concurrence de plus en plus acharnée d'un certain nombre de pays moins développés.

Par ailleurs, dans le secteur manufacturier, nous devons soutenir la concurrence de plus en plus vive des pays dont l'industrialisation est récente, notamment de la Corée du Sud et de Hong Kong. Le Canada est soumis en outre aux pressions de plus en plus fortes exercées sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs, par d'autres pays industrialisés plus avancés. Le problème n'est pas survenu du jour au lendemain. Il mijotait depuis plusieurs années. Dans un document intitulé *La politique commerciale du Canada pour les années 80*, paru en 1983, l'ancien gouvernement libéral lançait l'avertissement suivant: